

child rights connect
formerly the ngo group for the crc

ÉTUDE DE CAS 1

Cambodge

Atelier consultatif et plan d'action

Les études de cas de suivi de la mise en œuvre des Observations finales : Afin de promouvoir une approche cyclique pour l'engagement dans le système de rapport du Comité des droits de l'enfant (le Comité) et pour encourager les ONG à utiliser les recommandations du Comité au maximum dans leur travail de promotion, Child Rights Connect a mis au point une série d'études de cas sur des activités de suivi dirigées par des ONG et des Institutions Nationales des droits de l'homme. Si vous souhaitez des informations supplémentaires concernant les activités de suivi, n'hésitez pas à visiter: www.childrightsconnect.org.

ORGANISATION:

NGO Coalition on the Rights of the Child (NGOCRC)

RÉSUMÉ :

Un atelier a été organisé afin de présenter et examiner les Observations finales du Comité des droits de l'enfant (le Comité). Des consultations ont été organisées avec des agences du gouvernement, des ONG et des enfants pour élaborer un plan d'action visant à assurer le suivi des Observations finales.

OBJECTIF :

Élaborer un plan d'action et des stratégies de suivi avec des ministères du gouvernement, des ONG nationales et internationales, des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, des agences de l'ONU et des enfants afin de donner suite aux Observations finales.

CALENDRIER :

2011 – en cours

PROCESSUS :

PHASE 1 – ATELIER CONSULTATIF

But : Diffuser les Observations finales.

- Traduire de manière informelle les Observations finales dans la langue nationale principale.
- Organiser un atelier de travail national afin de présenter les Observations finales à l'ensemble des ministères/institutions du gouvernement aux niveaux national et provincial ainsi qu'aux ONG nationales et internationales, aux membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, aux agences de l'ONU et aux enfants.
- Diviser les participants par groupes de travail dirigés par des représentants des différentes parties prenantes.
- Répartir les recommandations parmi les groupes de travail afin d'examiner les actions de suivi.
- À la fin de la réunion, préparer un rapport résumant les engagements pris.

→ **CONSEIL :** Mettre l'accent sur les recommandations les plus importantes afin d'assurer un processus de suivi aussi efficace que possible.

PHASE 2 – PLAN D’ACTION

But : Élaborer un plan d’action pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans les Observations finales.

- Mener des consultations avec des agences gouvernementales, des organisations de la société civile et des enfants pour élaborer un plan d’action et des stratégies visant à donner suite aux Observations finales.
- Déterminer qui assurera le suivi de chacune des recommandations.
- Diffuser le plan d’action auprès de l’ensemble des parties prenantes concernées.
- Faire pression sur les parties prenantes afin que le plan d’action soit mis en œuvre.

→ **CONSEIL** : Si les ONG de votre pays n’ont pas de relations solides avec le gouvernement, tenter au moins de travailler avec les ministères responsables du suivi du respect de la Convention des droits de l’enfant (CIDE).

PHASE 3 – ATELIER DE SUIVI

But : Débattre de stratégies spécifiques et élaborer des plans d’action spécifiques à l’intention des ONG et des groupes d’enfants et de jeunes afin de surveiller la mise en œuvre des Observations finales.

- Organiser un atelier consultatif avec des ONG, des enfants et des jeunes.
- Présenter les Observations finales aux participants.
- Se répartir en sous-groupes pour débattre des différents modules de la CDE.
- Au sein de chaque sous-groupe, discuter des Observations finales et les classer par ordre de priorité.
- Élaborer un plan de travail fixant des stratégies de surveillance assorties de délais et identifiant une organisation responsable.

→ **CONSEIL** : Intégrer le plan d’action dans le plan stratégique de l’organisation.

RÉSULTAT :

Un plan d’action est élaboré par des membres de ministères/institutions du gouvernement aux niveaux national et provincial ainsi que par des ONG nationales et internationales, des membres de l’Assemblée nationale et du Sénat, des agences de l’ONU et des enfants.

IMPACT :

Sensibilisation accrue aux Observations finales au sein des ministères/institutions du gouvernement aux niveaux national et provincial ainsi qu’auprès des ONG nationales et internationales, des membres de l’Assemblée nationale et du Sénat, des agences de l’ONU et des enfants et des jeunes.

DÉFIS :

RESSOURCES HUMAINES

La mise en œuvre du plan d’action peut être rendue difficile en raison du caractère limité des ressources humaines et du manque de capacités. La NGOCRC a essayé, mais sans succès, de créer, au sein de son Secrétariat, une unité chargée du plaidoyer pour encourager les ONG et le gouvernement à surveiller la mise en œuvre des recommandations du Comité. Les contraintes de temps et l’absence de soutien financier constituent également des défis à surmonter.

RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTAPES À VENIR :

COMPARAISON AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE

Comparer le plan stratégique de la coalition avec le plan d’action pour repérer les éventuels chevauchements. S’appuyer sur le plan d’action pour élaborer les futurs plans stratégiques.

PLAIDOYER ET LOBBYING

L'objectif final du plan d'action est d'intégrer les recommandations du Comité dans les législations et les politiques nationales.

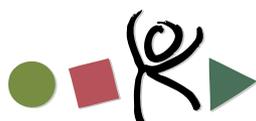
COORDONNÉES :

M. Meas Samnang

Tél : +855 23 882 412

Email : info@ngocrc.org; samnang.meas@ngocrc.org

Site Internet : <http://ngocrc.org>



child rights connect
formerly the ngo group for the crc

ÉTUDE DE CAS 2

Angleterre

Rapport annuel – « État des droits de l'enfant en Angleterre »

Les études de cas de suivi de la mise en œuvre des Observations finales : Afin de promouvoir une approche cyclique pour l'engagement dans le système de rapport du Comité des droits de l'enfant (le Comité) et pour encourager les ONG à utiliser les recommandations du Comité au maximum dans leur travail de promotion, Child Rights Connect a mis au point une série d'études de cas sur des activités de suivi dirigées par des ONG et des Institutions Nationales des droits de l'homme. Si vous souhaitez des informations supplémentaires concernant les activités de suivi, n'hésitez pas à visiter: www.childrightsconnect.org.

ORGANISATION:

Children's Rights Alliance for England (CRAE) (NGO Coalition)

RÉSUMÉ :

Le CRAE produit un rapport annuel synthétisant les évolutions clé (aussi bien positives que négatives) dans la législation et les politiques relatives aux droits de l'enfant en Angleterre. Ces synthèses ont été élaborées suite aux communications exhaustives soumises au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (le Comité) en 2002 et 2008, qui ont été soutenues par plus de 100 ONG, y compris toutes les principales associations œuvrant en faveur des enfants.

OBJECTIF :

Mener une analyse systématique et exhaustive de la situation des droits de l'enfant en Angleterre afin de promouvoir le statut juridique de la Convention sur les droits de l'enfant des Nations Unies (CIDE), de renforcer l'autorité du Comité auprès du gouvernement, du Parlement, du secteur des ONG et plus largement au sein de la société, et de faire pression sur le gouvernement pour qu'il donne suite aux recommandations du Comité.

CALENDRIER :

2003 – en cours

PROCESSUS :

PUBLICATION DES OBSERVATIONS FINALES

But : Convertir les Observations finales du Comité des droits de l'enfant en un outil de plaidoyer pratique.

- Analyser chaque section des Observations finales du Comité afin d'identifier des recommandations précises.
- Rassembler ces recommandations dans un document unique, en les rédigeant de manière aussi concise que possible et en les regroupant par thème.
- Diffuser largement les différentes recommandations formulées par le Comité, en les comparant avec les recommandations émises lors de son examen précédent.

PHASE 1 – PLANIFICATION

But : Organiser la préparation du rapport annuel.

- Répartir les sections du rapport annuel parmi les membres du Secrétariat en fonction de leurs expertise et disponibilité.

- Identifier les lacunes dans les données et informations publiées qui sont nécessaires pour évaluer les progrès accomplis ou les reculs.
- Organiser un colloque sur les droits de l'enfant réunissant les organisations membres, le Bureau du Commissaire aux droits de l'enfant et la Commission des droits de l'homme et de l'égalité (l'institution nationale des droits de l'homme accréditée en Angleterre) afin de recueillir des informations, des travaux de recherche, des analyses d'experts, des anecdotes et des exemples de bonnes pratiques.

→ **CONSEIL** : Demander aux experts de faire de brèves présentations sur chaque thème puis animer des débats à l'issue de chaque présentation.

PHASE 2 – APPEL À INFORMATION

But : Réunir des informations et éléments de preuve

- Demander aux organisations membres de présenter des informations écrites, correspondant idéalement aux recommandations énumérées et rédigées sous forme résumée.
- Présenter des demandes d'accès à l'information auprès de chaque ministère ayant proposé un projet de loi parlementaire au cours de l'année précédente (afin d'évaluer dans quelle mesure la CIDE a orienté et a modelé des propositions législatives).
- Présenter des demandes d'accès à l'information auprès des ministères et d'autres autorités publiques afin d'obtenir des informations qui ne sont pas dans le domaine public (cela est particulièrement important dans les domaines où les infractions aux droits de l'enfant sont avérées ou présumées).
- Rédiger des questions parlementaires (QP) afin d'obtenir des informations qui ne sont pas dans le domaine public (cela est particulièrement important dans les domaines où les infractions aux droits de l'enfant sont avérées ou présumées).

→ **CONSEIL** : Penser à recueillir des travaux de recherche et de consultation pertinents présentant le point de vue ou le témoignage d'enfants. Le travail avec des parlementaires sur les QP constitue un très bon moyen de les impliquer dans le processus de monitoring.

PHASE 3 – RÉDACTION D'UN RAPPORT ANNUEL

But : Préparer un rapport annuel de grande qualité.

- Analyser les données et informations officielles recueillies suite aux demandes d'accès à l'information et aux questions parlementaires ainsi que par le biais des ONG.
- Contacter directement les ONG et les experts politiques afin qu'ils rédigent des sections du rapport ou vérifient l'exactitude des informations figurant dans les sections rédigées par le personnel du Secrétariat.
- Se concerter avec les organisations membres particulièrement intéressées et impliquées dans certains domaines des politiques relatives aux droits de l'enfant, afin de discuter des messages clé ainsi que du ton du rapport annuel et du communiqué de presse l'accompagnant.
- Encourager le gouvernement et les fonctionnaires en saluant toute évolution positive significative.

→ **CONSEIL** : Il est important que le travail de recherche soit mené de manière rigoureuse et que le rapport annuel soit d'excellente qualité afin de se prémunir contre toute allégation de partialité ou d'éviter que le rapport ne soit démenti (soit par le gouvernement ou par la communauté des ONG). Il est essentiel de préserver l'indépendance des personnes responsables de ce travail.

PHASE 4 – LANCEMENT

But : Assurer le lancement médiatique du rapport annuel.

- Avant le lancement du rapport, diffuser un communiqué de presse suscitant l'intérêt et faire circuler le texte du rapport sous embargo. Utiliser des chiffres et des statistiques, par exemple « 80 % des recommandations de l'ONU concernant les enfants les plus vulnérables n'ont pas été mises en œuvre ».
- Diffuser le rapport sous forme imprimée et électronique.

- Organiser une conférence de presse ou un autre événement à forte visibilité afin de présenter le rapport au public.
- Fournir une copie du rapport aux ministres du gouvernement, aux fonctionnaires, aux parlementaires, aux organes statutaires et aux organisations membres.
- Rencontrer des parlementaires et des ONG ainsi que des enfants et des jeunes afin de débattre de ce document.

→ **CONSEIL** : Afin d'attirer l'attention des médias, mettre en évidence les informations qui ne sont pas encore dans le domaine public afin de présenter un sujet différent chaque année.

PHASE 5 – CONTRIBUER AUX AUTRES PROCESSUS DE MONITORING

But : Sensibiliser les autres organes de défense des droits de l'homme aux droits de l'enfant

- Chercher des opportunités pour mener des actions de sensibilisation aux niveaux international et régional.
- Présenter les informations pertinentes issues du rapport annuel à d'autres organes internationaux et régionaux de défense des droits de l'homme tels que l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ou le Comité des Nations Unies contre la torture.

RÉSULTAT :

La compilation et la présentation d'un rapport annuel montrant les évolutions aussi bien positives que négatives en matière de droits humains de l'enfant en Angleterre.

IMPACT :

Le rapport annuel fournit une base d'informations solides sur les droits de l'enfant au CRAE et à ses organisations membres et contribue à intégrer les recommandations du Comité dans le travail des membres du CRAE. Certaines évolutions positives (en termes de politiques et d'engagements) auraient pu ne jamais se produire si le rapport annuel n'avait pas exercé une pression sur le gouvernement afin que celui-ci donne suite aux recommandations du Comité.

DÉFIS :

PLUS GRANDE VISIBILITÉ

Le rapport annuel pourrait être promu et diffusé plus largement. Recourir à un attaché de presse pourrait permettre de cibler différents publics de manière appropriée et de répondre aux attentes. Le rapport annuel peut être diffusé à des institutions, telles que des institutions universitaires, des institutions de recherche et des groupes de réflexion, pour qui ces informations pourraient être utiles. L'utilisation de médias sociaux présente également d'un grand potentiel pour susciter le débat et générer des attentes en matière de mise en œuvre de la CIDE.

RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTAPES À VENIR :

PLAIDOYER ET TRAVAIL DE PRESSION

S'appuyer sur les conclusions du rapport annuel afin de mener des actions de plaidoyer systématiques en faveur du respect du droit international, de la réalisation des droits de l'enfant et de l'amélioration des droits de l'enfant dans le pays.

VERSION DU RAPPORT ANNUEL ADAPTÉE AUX ENFANTS

Si cela est possible, publier une version (ou un résumé) du rapport annuel adaptés aux enfants.

COORDONNÉES :

Ms. Paola Uccellari
Tél : +44 20 7278 8222
E-mail : info@crae.org.uk
Site Internet : <http://www.crae.org.uk>



child rights connect
formerly the ngo group for the crc

ÉTUDE DE CAS 3

Azerbaïdjan

Activités de suivi sur les Observations finales

Les études de cas de suivi de la mise en œuvre des Observations finales : Afin de promouvoir une approche cyclique pour l'engagement dans le système de rapport du Comité des droits de l'enfant (le Comité) et pour encourager les ONG à utiliser les recommandations du Comité au maximum dans leur travail de promotion, Child Rights Connect a mis au point une série d'études de cas sur des activités de suivi dirigées par des ONG et des Institutions Nationales des droits de l'homme. Si vous souhaitez des informations supplémentaires concernant les activités de suivi, n'hésitez pas à visiter: www.childrightsconnect.org.

ORGANISATION:

Azerbaijan NGO Alliance for Children's Rights (NGO Alliance)

RÉSUMÉ :

La NGO Alliance organise, entre autres activités, des ateliers de travail, des séminaires et des tables rondes afin d'assurer le suivi des Observations finales sur la Convention sur les droits de l'enfant des Nations unies (CIDE).

OBJECTIF :

Une analyse et un examen systématiques et continus des droits de l'enfant afin de sensibiliser à l'importance de la CIDE et des Observations finales et recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations unies (le Comité).

CALENDRIER :

2011 – aujourd'hui

PROCESSUS :

PHASE 1 –ÉVÉNEMENT INTRODUCTIF

But : Informer et sensibiliser

- Traduire les Observations finales dans la langue nationale principale et les publier sous une forme attrayante.
- Organiser un événement visant à présenter les Observations finales et les recommandations du Comité afin de fournir aux ONG et au gouvernement une vue d'ensemble de ces Observations et de souligner la nécessité de mettre en œuvre ces recommandations.
- Diviser les Observations finales en plusieurs sections et les attribuer à un coordinateur d'ONG. Expliquer les recommandations clé, présenter la manière dont elles peuvent être traduites en action et indiquer dans quelle mesure elles correspondent aux recommandations formulées par les ONG.

→ **CONSEILS :** Préparer un résumé des recommandations du Comité et évaluer dans quelle mesure vos attentes ont été satisfaites.

Ne pas examiner la totalité des recommandations en détail ; concentrer les efforts sur celles qui sont les plus importantes du point de vue des ONG.

PHASE 2 – TABLES RONDES

But : Examiner en détail certaines questions relatives aux droits de l'enfant.

- Organiser des tables rondes avec des fonctionnaires gouvernementaux et des ONG sur quelques sujets clé.
- Discuter des recommandations spécifiques, notamment les raisons pour lesquelles elles ont été formulées, leurs implications et la manière de les mettre en œuvre.
- Élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations clé.

→ **CONSEIL** : Inviter des experts (y compris des membres du Comité) et des parlementaires à participer aux discussions.

PHASE 3 – ACTIVITÉS DE FORMATION ET PRÉPARATION DE FICHES TECHNIQUES

But : Assurer la visibilité des Observations finales et expliquer leur signification et leur importance.

- Organiser des formations sur les droits de l'enfant et sur les Observations finales à l'intention de représentants à tous les niveaux du gouvernement dans différentes régions du pays.
- Expliquer l'importance des droits de l'enfant et celle des Observations finales et des recommandations de manière continue afin de maintenir ces questions clé à l'agenda du gouvernement et du public.
- Préparer des fiches techniques sur les recommandations du Comité et les diffuser auprès des ONG et à tous les niveaux du gouvernement.

→ **CONSEILS** : Bâtir une relation solide avec les médias. Plus il y aura d'articles faisant référence aux recommandations du Comité, plus le gouvernement prendra conscience de leur importance. Inclure, dans les propositions de projets, des activités de suivi relatives aux Observations finales et s'appuyer sur ces projets afin de souligner l'importance des Observations finales.

RÉSULTAT :

Les droits des enfants, la CIDE et les Observations finales et les recommandations du Comité font l'objet d'un examen continu et actif.

IMPACT :

Les fonctionnaires du gouvernement, les membres du Parlement et les ONG sont davantage sensibilisés aux droits de l'enfant. Cela leur a permis de mieux promouvoir l'amélioration des droits de l'enfant au travers de programmes, législations et politiques (à la fois aux niveaux national et international) conformément à leurs obligations aux termes de la CIDE.

DÉFIS :

De nombreuses autorités au niveau local ont une connaissance limitée des droits de l'enfant, de la CIDE ainsi que des Observations finales et des recommandations du Comité.

→ **CONSEIL** : Les séminaires, ouvrages et fiches techniques sur les droits de l'enfant peuvent avoir un impact.

RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTAPES À VENIR :

METTRE L'ACCENT SUR DES ASPECTS CLÉ

Il faut maintenir l'accent sur les questions les plus importantes et ne pas examiner de manière exhaustive l'ensemble des recommandations du Comité. Il s'agit d'un processus graduel.

STRATÉGIE DE RELATIONS PUBLIQUES

Travailler étroitement avec les médias afin de garantir un examen actif de ces questions. Il s'agit de pouvoir compter sur des messages multiples provenant de sources diversifiées sur une période de temps prolongée.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE

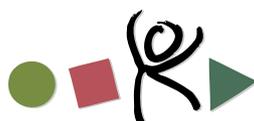
Rédiger un rapport intermédiaire après deux ans et demi d'activités afin d'examiner si tous les objectifs en termes de mise en œuvre ont été atteints. Si ce n'est pas le cas, mettre l'accent sur ceux qui n'ont pas été réalisés.

COORDONNÉES :

Dr. Nabil Seyidov

E-mail : relfuture@azdata.net

Site Internet : <http://www.ngoalliance.net>



child rights connect
formerly the ngo group for the crc

ÉTUDE DE CAS 4

République démocratique du Congo (RDC) Atelier de travail sur la mise en œuvre des Observations finales sur l'OPAC

Les études de cas de suivi de la mise en œuvre des Observations finales : Afin de promouvoir une approche cyclique pour l'engagement dans le système de rapport du Comité des droits de l'enfant (le Comité) et pour encourager les ONG à utiliser les recommandations du Comité au maximum dans leur travail de promotion, Child Rights Connect a mis au point une série d'études de cas sur des activités de suivi dirigées par des ONG et des Institutions Nationales des droits de l'homme. Si vous souhaitez des informations supplémentaires concernant les activités de suivi, n'hésitez pas à visiter: www.childrightsconnect.org.

ORGANISATION:

Enfants Soldats International

TITRE DE L'ACTIVITÉ :

Atelier de travail sur l'application pratique des Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations unies (le Comité) relatives à la mise en œuvre du Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC) en RDC.

RÉSUMÉ :

Enfants Soldats International a organisé un atelier de travail, en RDC, afin de débattre du contenu du rapport soumis par l'État congolais ainsi que des Observations finales du Comité relatives à l'OPAC. Cet atelier a réuni des ONG, l'UNICEF, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des agences gouvernementales locales. Les participants ont formulé des recommandations complémentaires et ont cherché à identifier des mesures pratiques visant à les mettre en œuvre.

OBJECTIFS :

Promouvoir la mise en œuvre efficace de l'OPAC en diffusant les Observations finales du Comité relatives à l'OPAC et lancer un débat sur leur mise en œuvre pratique parmi les ONG partenaires clés. Soutenir les efforts des ONG visant à mener des actions de plaidoyer auprès des autorités locales, de l'armée, des groupes armés et renforcer les mécanismes de prévention communautaires.

CALENDRIER :

Février 2012 – avril 2012

PROCESSUS :

PHASE 1 – ATELIER DE TRAVAIL SUR L'OPAC

But : Améliorer la connaissance et la compréhension communes des Observations finales afin de promouvoir leur mise en œuvre pratique.

- Inviter les ONG, les agences de l'ONU, le CICR et les agences gouvernementales locales œuvrant en faveur des enfants dans le conflit armé au niveau provincial à participer à un atelier de travail.
- Présenter les principaux arguments du gouvernement sur un nombre limité de thèmes, étant donné que les participants peuvent ne pas avoir lu le rapport soumis par l'État.
- Évaluer les arguments du gouvernement et, en se fondant sur l'expérience des participants, déterminer s'ils reflètent la réalité.

- Identifier les principaux sujets de préoccupation et formuler des recommandations au sein de groupes de travail thématiques.
- Comparer les recommandations des groupes de travail avec ceux du Comité.
- Consolider les recommandations du Comité afin de les rendre plus précises et réalisables.
- Identifier les mesures pratiques pouvant être adoptées pour mettre en œuvre les recommandations.
- Planifier un suivi de l'atelier de travail ainsi que les prochaines étapes, y compris une évaluation des capacités actuelles et nécessaires.

→ **CONSEILS** : Orienter les débats de manière à faire en sorte que les participants identifient des objectifs spécifiques et tangibles. Veiller à ce que la durée de l'atelier de travail soit suffisante pour permettre un examen approfondi de ces questions.

PHASE 2 – FASCICULE SUR LA PROHIBITION DU RECRUTEMENT ET DE L'UTILISATION DES ENFANTS

But : Produire un document destiné aux ONG impliquées dans un dialogue direct avec les groupes armés.

- Préparer un fascicule d'accès facile dans les principales langues nationales sur la prohibition du recrutement et de l'utilisation d'enfants.
- Diffuser ce document aux ONG internationales et nationales travaillant sur les enfants dans le conflit armé et la protection de l'enfant.
- Mener des ateliers de formation sur l'utilisation de ce fascicule à des fins de plaidoyer auprès des autorités politiques, militaires et traditionnelles.
- Recueillir les commentaires de ceux qui ont déjà utilisé ce fascicule au niveau local.

→ **CONSEIL** : Veiller à ce que les utilisateurs du fascicule soient inclus dans les discussions sur le suivi de l'OPAC.

RÉSULTAT :

Organisation d'un atelier de travail sur les recommandations du Comité relatives à l'OPAC, assorti d'un atelier de formation d'une demi-journée sur l'utilisation du fascicule illustré, produit par Enfants Soldats International, et portant sur la prohibition du recrutement et de l'utilisation d'enfants.

IMPACT :

L'atelier de travail a permis aux participants d'améliorer leurs connaissances et compréhension communes des Observations finales du Comité relatives à l'OPAC en vue de promouvoir leur mise en œuvre pratique de manière coordonnée et complémentaire, par le biais d'actions de plaidoyer et de sensibilisation ainsi que grâce aux programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion.

DÉFIS :

IMPLICATION DU GOUVERNEMENT

Il est difficile de travailler dans un pays qui nie le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et qui refuse d'entamer un dialogue sur ces questions avec les organisations internationales. Enfants Soldats International a donc décidé de fournir un soutien aux ONG menant des activités de prévention au niveau communautaire (en ciblant les forces armées et les groupes armés ainsi que les communautés locales qui les soutiennent) et mettant en œuvre des actions de plaidoyer (auprès d'autorités administratives, militaires et judiciaires au niveau provincial).

MISE EN ŒUVRE

Les ONG n'ont pas voulu s'engager à mener des actions pratiques de suivi sur les Observations finales. Alors qu'elles ont volontiers discuté, de manière abstraite, des actions devant être mises en œuvre, elles n'ont pas voulu aborder les questions plus concrètes des acteurs devant agir, des actions à mener, ou des types de ressources nécessaires.

DISTANCE

Certaines ONG étaient basées trop loin du lieu de l'atelier de travail et n'ont pas pu participer aux activités en raison de contraintes budgétaires. De plus, beaucoup d'ONG travaillent de manière isolée et il leur est donc difficile d'avoir une perspective générale sur la question.

RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTAPES À VENIR :

ATELIERS DE TRAVAIL RÉGULIERS

Élaborer un plan d'action et organiser des ateliers de travail tous les six mois afin que les ONG puissent rendre compte des activités entreprises dans le cadre du suivi des Observations finales.

COORDONNÉES :

Isabelle Guitard

Tél : +44 20 7367 4110

E-mail : info@child-soldiers.org

Site Internet : <http://www.child-soldiers.org>



child rights connect
formerly the ngo group for the crc

ÉTUDE DE CAS 5

Organisation non-gouvernementale internationale Suivi d'une question thématique

Les études de cas de suivi de la mise en œuvre des Observations finales : Afin de promouvoir une approche cyclique pour l'engagement dans le système de rapport du Comité des droits de l'enfant (le Comité) et pour encourager les ONG à utiliser les recommandations du Comité au maximum dans leur travail de promotion, Child Rights Connect a mis au point une série d'études de cas sur des activités de suivi dirigées par des ONG et des Institutions Nationales des droits de l'homme. Si vous souhaitez des informations supplémentaires concernant les activités de suivi, n'hésitez pas à visiter: www.childrightsconnect.org.

ORGANISATION:

Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children (GI)

RÉSUMÉ :

La GI est un réseau mondial travaillant sur un domaine thématique – la prohibition et l'élimination des châtiments violents à l'encontre des enfants – qui soutient des ONG nationales, des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et des agences onusiennes afin de mettre en œuvre les Observations finales d'organes de traités, en diffusant l'information, en menant des activités de sensibilisation et en assurant une assistance technique.

OBJECTIF :

Réaliser des progrès en vue de l'interdiction légale de tout châtiment corporel par le biais d'une prohibition explicitement inscrite dans la législation.

CALENDRIER :

En cours

PROCESSUS :

INFLUENCER ET DIFFUSER LES OBSERVATIONS FINALES

But : Encourager les ONG nationales, les INDH et les agences onusiennes ne travaillant pas encore sur cette question, à mener des actions de plaidoyer en faveur de la prohibition et de l'élimination des châtiments corporels à l'encontre des enfants, en en faisant une priorité en matière de défense des droits d'enfant.

- Alerter les ONG nationales, les INDH et les agences onusiennes sur les prochains examens prévus par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (le Comité) ainsi que par d'autres organes de traités dont le mandat inclut le châtiment violent à l'encontre des enfants.
- Les encourager à fournir des informations sur cette question aux organes de traités.
- Envoyer aux ONG, INDH et agences onusiennes les recommandations pertinentes issues des Observations finales ainsi qu'un rapport de la GI relatif à la législation en matière de châtiments corporels et toutes les informations recueillies étayant la prévalence de ce phénomène.
- Encourager les organes nationaux à mener des activités de suivi sur toutes les recommandations émises en matière de prohibition et d'élimination de châtiments violents.

- Diffuser les Observations générales No 8 et 13 du Comité (sur le droit à une protection contre les châtiments corporels et le droit d'être protégé contre toutes les formes de violence).
- Encourager les organisations nationales à commenter/compléter le rapport national et à effectuer un suivi de la question au niveau national, en s'appuyant sur les recommandations du Comité et d'autres organes afin d'accroître la pression sur leur gouvernement/parlement.
- Proposer une assistance technique en matière de processus de réforme législative.

METTRE L'ACCENT SUR LA RÉFORME LÉGISLATIVE COMME FONDEMENT POUR L'ÉLIMINATION DES CHÂTIMENTS VIOLENTS

But : Parvenir à l'interdiction explicite des châtiments corporels dans la législation au sein du foyer et de la famille ainsi que dans tous les cadres de la vie de l'enfant, comme fondement nécessaire de l'élimination de cette pratique par le biais de mesures connexes de nature éducative et autre.

- Fournir, par le biais d'une diffusion sur le site Internet et sous forme imprimée, des manuels et des briefings sur les manières d'aboutir à une réforme législative, y compris en travaillant avec le gouvernement et le Parlement.
- Diffuser des informations détaillées sur les États qui sont parvenus à interdire totalement cette pratique, notamment en distribuant le texte de la législation prohibant ces actes.
- Proposer aux ONG et à d'autres acteurs des ateliers de travail au niveau régional sur le processus de réforme législative.
- Encourager le recours aux actions judiciaires et quasi-judiciaires (telles que l'utilisation des procédures de communications prévues par les traités internationaux) afin de contester la légalité des châtiments corporels dans les États qui n'ont pas interdit ces pratiques et ce, malgré les recommandations émises de manière répétée par le Comité et d'autres organes régionaux de surveillance des droits humains.

→ **CONSEIL** : Élaborer des outils, tels que des briefings et des guides relatifs à la réforme législatives et autres mesures.

RÉSULTAT :

Le nombre des réformes législatives visant à interdire tous les châtiments corporels à l'encontre des enfants a augmenté dans le monde entier.

IMPACT :

Les organisations de la société civile ont été davantage sensibilisées aux mesures nécessaires afin que les programmes, législations et politiques soient mis en œuvre par les autorités conformément à leurs obligations aux termes de la Convention sur les droits de l'enfant des Nations unies (CIDE).

DÉFIS :

CULTURE ET TRADITION

Les gouvernements et Parlements sont toujours réticents à prohiber les châtiments corporels, en particulier au sein du foyer et de la famille, dans la mesure où les châtiments violents à l'encontre des enfants bénéficient traditionnellement d'un assentiment aussi bien sur le plan social que juridique. De plus, dans de nombreux États, il existe des groupes qui affirment que leur religion soutient, et même requiert, l'imposition de châtiments violents.

PROCESSUS PARLEMENTAIRE

Les organisations travaillant au niveau national doivent comprendre le processus parlementaire et trouver des opportunités pour s'appuyer sur celui-ci. Elles doivent également bénéficier d'une expertise – ou avoir la capacité d'identifier et d'utiliser une telle expertise – en matière d'élaboration de la législation et de compréhension de la procédure parlementaire.

RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTAPES À VENIR :

Il peut être utile d'inviter des membres du Comité disposant d'une expertise dans votre domaine à participer aux activités de suivi.

COORDONNÉES :

Peter Newell

E-mail : peter@endcorporalpunishment.org

Site Internet : <http://www.endcorporalpunishment.org>



child rights connect
formerly the ngo group for the crc

ÉTUDE DE CAS 6

Italie Rapports annuels

Les études de cas de suivi de la mise en œuvre des Observations finales : Afin de promouvoir une approche cyclique pour l'engagement dans le système de rapport du Comité des droits de l'enfant (le Comité) et pour encourager les ONG à utiliser les recommandations du Comité au maximum dans leur travail de promotion, Child Rights Connect a mis au point une série d'études de cas sur des activités de suivi dirigées par des ONG et des Institutions Nationales des droits de l'homme. Si vous souhaitez des informations supplémentaires concernant les activités de suivi, n'hésitez pas à visiter: www.childrightsconnect.org.

ORGANISATION:

Gruppo di Lavoro per la Convenzione sui Diritti dell'Infanzia e dell'Adolescenza (Gruppo CRC)

RÉSUMÉ:

La coalition, Gruppo CRC, produit un rapport de suivi annuel sur les questions prioritaires identifiées et soulignées dans les Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (le Comité).

OBJECTIF:

Élaborer une analyse systématique et exhaustive de la situation des droits de l'enfant en Italie afin de faire campagne pour que les politiques et pratiques soient modifiées et que des réformes juridiques soient engagées et de favoriser ce changement, dans l'objectif de parvenir à une transformation effective de la situation de tous les enfants en Italie.

CALENDRIER:

2000 – En cours

PROCESSUS:

PHASE 1: DÉFINIR DES PRIORITÉS

But: Choisir les sujets principaux sur lesquels portera le rapport.

- Sélectionner les questions considérées comme prioritaires afin d'obtenir les informations les plus exhaustives possibles sur un thème donné.

→ **CONSEIL :** Se fonder sur les Observations finales et l'expertise des membres de la coalition pour définir les priorités.

PHASE 2 : ÉLABORER LE RAPPORT

But : Recueillir des informations auprès des membres de la coalition afin d'élaborer le rapport.

- Élaborer des lignes directrices pour le monitoring de la Convention des droits de l'enfant des Nations Unies (CIDE) par les membres de la coalition.
- Élaborer un formulaire que les ONG devront remplir et utiliser pour décrire les questions à analyser.
- S'accorder sur l'inclusion de nouveaux thèmes durant la session plénière de la coalition.
- Mettre en place des groupes de travail (un pour chaque thème) composés d'ONG travaillant sur la même question et identifier des responsables de groupes.

- Élaboration, via e-mail, par les groupes de travail, des projets de sections du rapport assortis de recommandations concrètes.
- Présenter le projet final des différentes sections au coordinateur du rapport chargé d'élaborer le rapport.
- Approbation du projet de rapport par les membres de la coalition.

→ **CONSEIL** : Travailler ensemble de manière régulière afin de mieux comprendre les approches respectives des différents membres. Cela permettra de trouver des compromis et de définir le message le plus fort en tant que réseau.

PHASE 3 : LANCEMENT DU RAPPORT

But : Lancer le rapport en assurant sa large diffusion au niveau national.

- Diffuser le rapport en version papier et électronique. (See CRAE)
- Organiser un lancement public afin de présenter les conclusions du rapport.
- Présenter le rapport au Parlement, au ministère des Affaires étrangères et à l'Ombudsman (Médiateur).
- S'assurer que toutes les institutions nationales et gouvernementales reçoivent une copie du rapport.
- Fournir une copie du rapport aux autorités locales.
- Fournir une copie du rapport à tous les membres de la coalition et à l'UNICEF, afin qu'ils puissent le distribuer dans leurs bureaux locaux.

→ **CONSEIL** : Participer à des événements sur les droits de l'enfant organisés par le gouvernement et profiter de cette opportunité pour distribuer le rapport et faire connaître le point de vue de la société civile durant les débats organisés à ces occasions.

PHASE 4 : UTILISER LE RAPPORT AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL

But : Chercher des occasions où les informations du rapport annuel peuvent être pertinentes.

- Les ONG nationales peuvent se baser sur les sections pertinentes du rapport pour faire pression sur le gouvernement afin que celui-ci engage des réformes.
- Soumettre les sections pertinentes du rapport annuel aux autres organes internationaux de défense des droits de l'homme tels que les autres organes conventionnels relatif aux droits de l'homme et l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme.

→ **CONSEIL** : Élaborer le rapport annuel dans la langue nationale afin d'avoir le plus d'impact possible au niveau national, mais soumettre des extraits ou résumés en anglais aux organes internationaux.

RÉSULTAT :

Elaboration de cinq rapports annuels de suivi relatif au monitoring de la CIDE en Italie. Les rapports successifs ont couvert des questions supplémentaires, suite à l'élargissement de la coalition et de ses domaines d'expertise.

IMPACT :

Le rapport offre une occasion d'attirer l'attention sur les lacunes du système italien et permet d'engager des relations continues et constructives avec les parties prenantes publiques chargées des droits des enfants et responsables de la mise en œuvre des droits inscrits dans la CIDE. Le rapport est considéré comme un outil de référence utile pour les députés et autorités.

DIFFICULTÉS:

RELATIONS SOLIDES AVEC LE GOUVERNEMENT

Bien que l'objectif final soit la mise en œuvre des recommandations dans la législation et les politiques nationales, la plupart des recommandations n'ont pas fait l'objet d'un suivi de la part du gouvernement. Il est essentiel de bâtir des relations solides avec les organes gouvernementaux mais cela peut parfois être difficile, en particulier en raison du fort taux de roulement des responsables gouvernementaux.

LIMITES D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

La coalition est dominée par des ONG basées dans le nord de l'Italie, et il est donc difficile d'obtenir des informations sur le sud du pays. Quelques ONG importantes disposent de bureaux ou de projets dans toute l'Italie, mais il subsiste de grands disparités tant au milieu de la quantité que de la qualité des informations recueillis.

STRUCTURE DE LA COALITION

Du fait de sa structure démocratique, la coalition ne peut pas faire pression sur le gouvernement sur des questions spécifiques. Cependant, à titre individuel, les ONG se basent sur le rapport annuel pour fonder leurs activités de plaidoyer et de pression sur des questions données.

RECOMMANDATIONS POUR DES ÉTAPES À VENIR :

COUVERTURE MÉDIATIQUE

Essayer d'obtenir une couverture médiatique et l'attention du public afin de rendre le contenu du rapport et la coalition davantage visibles à travers le pays.

ACCROÎTRE LA DIFFUSION DU RAPPORT

Élaborer des outils en ligne afin de rendre le contenu et les informations présentées dans le rapport plus facilement accessibles.

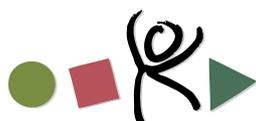
COORDONNÉES :

Arianna Saulini

Tél. : +39 6 4807001

E-mail : info@gruppocrc.net

Site Internet : <http://www.gruppocrc.net>



child rights connect
formerly the ngo group for the crc

ÉTUDE DE CAS 7

Pérou Rapport de suivi

Les études de cas de suivi de la mise en œuvre des Observations finales : Afin de promouvoir une approche cyclique pour l'engagement dans le système de rapport du Comité des droits de l'enfant (le Comité) et pour encourager les ONG à utiliser les recommandations du Comité au maximum dans leur travail de promotion, Child Rights Connect a mis au point une série d'études de cas sur des activités de suivi dirigées par des ONG et des Institutions Nationales des droits de l'homme. Si vous souhaitez des informations supplémentaires concernant les activités de suivi, n'hésitez pas à visiter: www.childrightsconnect.org.

ORGANISATION:

La Defensoría del Pueblo

RÉSUMÉ:

La Defensoría del Pueblo, une institution nationale des droits de l'homme dotée du statut A, a examiné, en collaboration avec Save the Children, les recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant (le Comité) dans trois séries d'Observations finales afin de déterminer celles qui ont été mises en œuvre par le gouvernement péruvien.

OBJECTIF :

Attirer l'attention de l'État sur la nécessité de mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité.

CALENDRIER :

2010–2011

PROCESSUS:

PHASE 1 – DÉFINIR DES PRIORITÉS

But: Choisir les thèmes principaux sur lesquels portera le rapport.

- Sélectionner un nombre limité de thèmes sur lesquels se concentrer.
- Choisir des thèmes qui ont été mentionnés dans toutes les Observations finales précédentes.
- Choisir des thèmes qui ont déjà fait l'objet d'analyses dans le passé.
- Choisir les questions les plus urgentes.

→ **CONSEIL :** Se concentrer sur les thèmes à propos desquels vous disposez d'amples informations et sur lesquels le gouvernement a la capacité d'agir.

PHASE 2 – ÉLABORER LE RAPPORT

But: Avoir une vue d'ensemble claire de chacun des domaines thématiques.

- Recueillir des informations sur les questions sélectionnées.
- Rédiger un rapport sur chaque thème en respectant la structure formelle suivante :
 - Vue d'ensemble : Commencer par présenter les aspects généraux fondamentaux de la question, puis traiter du thème principal.
 - Réformes juridiques et instruments politiques : Énumérer les réformes juridiques qui ont été mises en œuvre aux niveaux national, régional et international.

- Actions spécifiques : Décrire les autres politiques, mesures ou campagnes qui ont été entreprises.
- Progrès accomplis : Décrire les actions mises en œuvre.
- Lacunes : Souligner les recommandations qui n'ont pas encore été mises en œuvre.
- Conclusions : Formuler des commentaires et conclusions d'ordre général sur les progrès accomplis.

→ **CONSEIL** : Respecter cette structure afin d'assurer la clarté du rapport.

PHASE 3 – PRÉSENTATION

But : Présenter le rapport à des organes gouvernementaux et à la société civile.

- Présenter le rapport au gouvernement, y compris aux ministères et aux autres autorités gouvernementales ayant un pouvoir décisionnel.
- Présenter le rapport aux autorités locales et régionales.
- Organiser des discussions avec des membres de la société civile, de la police et d'autres autorités dans différentes villes.
- Rédiger, en collaboration avec le gouvernement, un document dans lequel vous vous accordez sur les prochaines étapes à entreprendre afin de poursuivre la mise en œuvre d'une recommandation spécifique.

→ **CONSEIL** : Faire en sorte de s'accorder sur un calendrier.

RÉSULTAT :

La Defensoría del Pueblo a publié le rapport « Les Recommandations du Comité des droits de l'enfant : progrès accomplis par le gouvernement péruvien » afin de présenter les recommandations ayant été mises en œuvre et les progrès restant à accomplir. Ce rapport souligne les lacunes en matière de mise en œuvre et évalue les progrès accomplis par le gouvernement.

IMPACT :

Les autorités gouvernementales sont davantage sensibilisées aux mesures qu'elles doivent adopter afin de mettre en œuvre les programmes, législations et politiques conformément à leurs obligations aux termes de la Convention des droits de l'enfant (CIDE).

DÉFIS :

RECUEILLIR DES INFORMATIONS

L'accès à l'information a été difficile et de nombreuses données étaient lacunaires ou non systématiques, en particulier dans les zones rurales. Le recueil d'informations a exigé beaucoup de temps.

SOUTIEN FINANCIER

Il a été nécessaire d'obtenir un soutien financier externe, de façon à recruter les services d'experts et de consultants qui ont été chargés d'élaborer le rapport. Il est important de disposer d'une équipe entièrement consacrée au recueil de données.

RECOMMANDATIONS POUR LES PROCHAINES ÉTAPES:

SURVEILLANCE SUIVI

Il est important d'effectuer un suivi continu, de rappeler au gouvernement les actions devant être entreprises et de mobiliser les différentes parties prenantes avec lesquelles il peut nouer des partenariats.

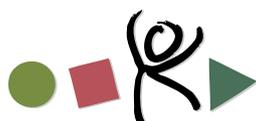
COORDONNÉES:

Mayda Ramos

Tél. : +0051 1 311 0300 (2601)

Email: mramos@defensoria.gob.pe

Site Internet: <http://www.defensoria.gob.pe>



child rights connect
formerly the ngo group for the crc

ÉTUDE DE CAS 8

Les Philippines Indicateurs de suivi

Les études de cas de suivi de la mise en œuvre des Observations finales : Afin de promouvoir une approche cyclique pour l'engagement dans le système de rapport du Comité des droits de l'enfant (le Comité) et pour encourager les ONG à utiliser les recommandations du Comité au maximum dans leur travail de promotion, Child Rights Connect a mis au point une série d'études de cas sur des activités de suivi dirigées par des ONG et des Institutions Nationales des droits de l'homme. Si vous souhaitez des informations supplémentaires concernant les activités de suivi, n'hésitez pas à visiter: www.childrightsconnect.org.

ORGANISATION :

Coalition d'ONG philippines sur la Convention des droits de l'enfant des Nations unies (CIDE)

RÉSUMÉ :

Dans le cadre du processus de suivi, une équipe composée de membres de la coalition d'ONG doit recueillir et consolider des données sur les droits de l'enfant de manière systématique en utilisant des outils et méthodes adéquats. La Coalition a publié un « Guide pour le suivi de la CIDE de l'ONU aux Philippines ».

OBJECTIFS :

Mettre en place des systèmes et processus visant à assurer la disponibilité et la qualité des données et à favoriser la participation d'un plus grand nombre d'ONG, de réseaux et d'enfants, de façon à assurer un processus de suivi plus systématique et régulier. Rendre le processus de monitoring plus large et inclusif, en ce qui concerne la couverture géographique, la participation d'un plus grand nombre d'organisations et de réseaux, l'implication d'enfants et l'étendue des questions couvertes relatives aux droits de l'enfant.

CALENDRIER :

2008–2011

PROCESSUS :

PHASE 1 – METTRE EN PLACE DES GROUPES DE TRAVAIL

But : Répartir les membres de la Coalition en groupes de travail.

- Former trois groupes de travail en fonction de l'expertise des membres :
 - Groupe de travail sur les systèmes – organe de coordination central pour l'élaboration de systèmes et d'outils de suivi chargé de mettre en place un système de surveillance et de s'assurer que la surveillance est effectuée.
 - Groupes thématiques – consolider et analyser les données soumises par les équipes géographiques et les autres organisations partenaires.
 - Équipes géographiques – recueillir des informations relatives aux domaines thématiques dans leurs zones géographiques respectives.
- Fournir une ligne directrice aux membres de la Coalition en matière de monitoring et de recueil d'informations.
- Déterminer les indicateurs à surveiller et répartir entre les membres les différents domaines à surveiller.

→ **CONSEIL** : Élaborer un manuel sur le recueil d'informations qui pourra être diffusé auprès des membres de votre réseau. Encourager les membres à se concentrer sur des questions ou des thèmes sur lesquels ils travaillent déjà, afin que les données générées dans le cadre de leur programme de travail soient facilement intégrées au processus de monitoring.

PHASE 2 – RECUEIL D'INFORMATIONS

But : Recueillir des informations relatives aux domaines thématiques et aux zones géographiques

- Élaborer des plans de suivi pour chaque domaine afin d'identifier des indicateurs spécifiques, définir les données devant être recueillies et la méthodologie à adopter pour recueillir des informations, identifier les sources d'informations et la fréquence à laquelle les informations doivent être recueillies.
- Solliciter des informations sur les indicateurs auprès des enfants et des organisations travaillant avec des enfants dans toutes les zones géographiques.
- Ventiler les données selon l'âge, le genre, la zone urbaine/rurale, les groupes minoritaires ou autochtones, le groupe ethnique, les handicaps, la religion et toute autre catégorie pertinente.
- Se concentrer sur les informations, rapports, enquêtes, et autres informations produits ou recueillis par des ONG.
- Recueillir des informations sur des thèmes spécifiques par zone géographique.
- Interpréter les données et élaborer un rapport narratif pour chaque zone géographique et le présenter au groupe de travail thématique pertinent.
- Consolider les données recueillies en fonction des droits thématiques afin de les traiter et de les analyser. Classer les informations selon les groupes géographiques pour assurer la clarté du processus et un monitoring effectif.

→ **CONSEIL** : Faire simple et utiliser des tableaux Excel pour recueillir les données et avoir une vue d'ensemble claire des informations ayant été recueillies et enregistrées.

PHASE 3 – ANALYSE DES DONNÉES

But : Regrouper les informations brutes recueillies par domaines thématiques et sous-groupes, selon les zones géographiques.

- Élaborer des outils pour consolider les données.
- Consolider et analyser les données par groupe thématique.
- Élaborer un rapport narratif pour chaque groupe thématique, afin de le présenter au groupe de travail sur les systèmes.
- Consolider les rapports par domaines thématiques ou zones géographiques sur une base annuelle ou bisannuelle.
- Élaborer un rapport de mi-parcours pour servir de base à des activités de plaidoyer sur des questions spécifiques ou pour le présenter à d'autres organes internationaux des droits humains comme les autres organes de traités des droits humains et l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme.

→ **CONSEIL** : Prévoir de publier un rapport annuel sur la situation des droits de l'enfant dans votre pays, afin d'assurer un monitoring systématique.

RÉSULTAT :

L'élaboration d'un rapport alternatif sur la base des rapports des groupes thématiques.

IMPACT :

La mise en place d'un processus de monitoring plus large et inclusif.

DÉFIS :

IMPLICATION DES MEMBRES

Le monitoring des droits des enfants requiert une implication et un engagement actifs de la part des membres, mais tous les membres n'ont pas été en mesure de participer au processus de recueil des données du fait des contraintes de temps. Même pour ceux qui désiraient participer, il a été difficile de trouver des dates de rencontres convenant à tous.

RECUEILLIR DES INFORMATIONS SUR TOUTES LES RÉGIONS DU PAYS

Le travail collectif a été rendu difficile du fait de la structure géographique du pays. Pour parvenir à des résultats plus effectifs, les membres de la Coalition se sont efforcés de se réunir une fois par mois dans différentes régions du pays afin de discuter des progrès accomplis. Les conférences téléphoniques ont également été utiles pour maintenir une vue d'ensemble du processus.

RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTAPES À VENIR :

ÉCHÉANCIER

Fixer une échéance pour clore le projet, afin d'éviter qu'il ne s'étale sur une trop longue période de temps.

OUTILS

Adapter les outils pour consolider les données relatives à des indicateurs spécifiques.

OBSERVATIONS FINALES

Utiliser les Observations finales des précédents rapports de l'Etat comme base pour le rapport alternatif. Souligner les progrès accomplis ainsi que les nouveaux sujets de préoccupations et les évolutions négatives.

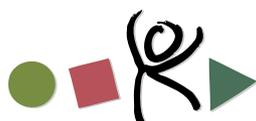
BASE DE DONNÉES EXTERNE

Créer une base de données exhaustive pouvant être utilisée publiquement par toutes les ONG de la Coalition. Il peut être nécessaire de solliciter les services d'un expert en bases de données et d'obtenir des financements supplémentaires à cette fin.

COORDONNÉES :

Minerva Cabungcal Cabiles

E-mail : coalitionsecretariat@yahoo.com



child rights connect
formerly the ngo group for the crc

ÉTUDE DE CAS 9

Sénégal

Suivi de recommandations spécifiques

Les études de cas de suivi de la mise en œuvre des Observations finales : Afin de promouvoir une approche cyclique pour l'engagement dans le système de rapport du Comité des droits de l'enfant (le Comité) et pour encourager les ONG à utiliser les recommandations du Comité au maximum dans leur travail de promotion, Child Rights Connect a mis au point une série d'études de cas sur des activités de suivi dirigées par des ONG et des Institutions Nationales des droits de l'homme. Si vous souhaitez des informations supplémentaires concernant les activités de suivi, n'hésitez pas à visiter: www.childrightsconnect.org.

ORGANISATION:

Coalition nationale des Associations et ONG en Faveur de l'Enfance (Conafe)

RÉSUMÉ:

La Coalition Nationale des Associations et ONG en faveur de l'Enfance (Conafe) s'est focalisée sur le suivi de deux recommandations formulées dans les Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (le Comité) (CRC/C/SEN/CO/2). La première recommandation appelait à l'annulation d'une circulaire administrative émanant du ministère de l'Éducation qui excluait de l'école les jeunes filles mariées et enceintes. La seconde recommandation portait sur la protection des talibés qui sont exploités à des fins de mendicité ou pour d'autres tâches lucratives illicites, ce qui les empêche d'avoir accès à la santé, à l'éducation et à de bonnes conditions de vie.

OBJECTIF:

Annuler la circulaire administrative qui empêche les les filles mariées et enceintes de poursuivre leurs études en fonction de leurs aptitudes individuelles et élaborer et mettre en œuvre une loi prohibant la mendicité.

CALENDRIER:

2006 – En cours

PROCESSUS:

PHASE 1 : PLAN D'ACTION

But: Intégrer des recommandations spécifiques dans le plan d'action de la coalition

- Choisir une ou deux recommandations clé du Comité devant être mises en œuvre le plus rapidement possible.
- Intégrer les recommandations dans le plan d'action annuel de la coalition.

PHASE 2 : ORGANISER ET PARTICIPER À DES RENCONTRES DE HAUT NIVEAU

But: Inclure les recommandations du Comité dans le Code de l'enfant.

- Organiser une réunion avec les ministères compétents et participer aux conseils consultatifs du gouvernement.
- Faire en sorte d'attirer l'attention sur les recommandations du Comité.
- Faire pression pour que ces questions soient incluses dans le projet de Code de l'enfant.
- S'assurer que des mesures sont prises en effectuant un suivi auprès du gouvernement.

→ **CONSEIL :** Travailler avec d'autres ONG (à la fois nationales et internationales) et des organisations internationales comme l'UNICEF, afin d'obtenir un soutien supplémentaire.

PHASE 3 : ACTIONS DE SENSIBILISATION

But: Mener des actions de sensibilisation afin de mettre fin aux préjugés culturels et religieux profondément ancrés.

- Mobiliser les membres de la coalition disposant d'une expertise en matière d'actions de sensibilisation.
- Fournir des explications et informations aux parlementaires, communautés, personnes concernées (enseignants/parents) ainsi qu'aux individus (étudiants) sur les effets et conséquences de la réforme législative.
- Mener des activités de sensibilisation dans l'ensemble des régions du pays.

→ **CONSEIL:** Continuer à mener des activités de sensibilisation et des campagnes d'information, y compris après la mise en œuvre des réformes législatives.

RÉSULTAT:

L'annulation de la circulaire administrative interdisant aux jeunes filles mariées et enceintes de poursuivre leur éducation. Bien que le gouvernement ait essayé de prohiber la mendicité, le décret a été retiré du fait de pressions religieuses.

IMPACT:

Le gouvernement a été davantage sensibilisé aux mesures nécessaires pour mettre en œuvre les programmes, législations et politiques conformément à leurs obligations prévues par la Convention sur les droits de l'enfant des Nations Unies (CIDE). La société civile a commencé à mettre en question et à modifier ses perceptions sur des questions difficiles qui sont profondément ancrées dans sa culture. Ce changement est un processus long et continue qui nécessitera du temps pour aboutir.

DÉFIS:

PRÉJUGÉS

Les perceptions et préjugés profondément ancrés dans la culture, l'histoire et la religion d'une société doivent être combattus par le biais de campagnes de sensibilisation efficaces à travers le pays, dans l'ensemble des régions, communautés, institutions gouvernementales, écoles et foyers. L'abrogation ou la réforme d'une législation ne constituent qu'une première étape.

CONTACTER LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

La recommandation du Comité a joué un rôle essentiel dans l'annulation de la circulaire administrative, car elle exprimait un point de vue externe sur la législation du pays émanant d'un organe international des droits humains hautement respecté. Il aurait été utile de bénéficier du soutien d'un membre du Comité ou du Rapporteur-pays dans le cadre des activités de suivi, mais la Conafe ignorait comment entrer en contact avec le Comité.

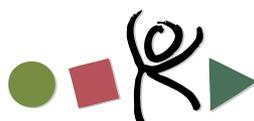
RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTAPES À VENIR:

ACTIVITÉS DE SUIVI

Continuer à effectuer un suivi de l'application adéquate et légale des réformes juridiques dans toutes les régions du pays, ainsi qu'au sein des institutions gouvernementales, des communautés, des écoles et des foyers. Continuer à mener des activités de sensibilisation auprès de la société civile, afin de transformer les perceptions et préjugés conservateurs.

COORDONNÉES:

Justine Laison
Tél. : +221 553 5780
Fax : +221 574 3921
E-mail : conafesenegal@yahoo.fr



child rights connect
formerly the ngo group for the crc

ÉTUDE DE CAS 10

Sri Lanka

Analyse de budget centrée sur l'enfant (CCBA)

ORGANISATION:

Child Rights Advocacy Network (CRAN)

RÉSUMÉ:

L'Analyse de budget centrée sur l'enfant (CCBA) est une analyse du budget de l'État menée par une équipe de membres du CRAN, afin d'effectuer une analyse exhaustive des ressources allouées aux enfants dans le budget national.

OBJECTIFS:

Effectuer une analyse systématique et exhaustive de quatre secteurs du budget national sur la base d'indicateurs des droits de l'enfant. Recueillir des informations étayées pour plaider en faveur de l'augmentation des ressources allouées aux enfants et pour l'instauration d'un budget distinct consacré aux enfants.

CALENDRIER:

Décembre 2010 – septembre 2011 (10 mois) – Phase 1

PROCESSUS:

PHASE 1 – METTRE EN PLACE L'ÉQUIPE CCBA

But : Sélectionner les membres en fonction de leurs intérêts, compétences et origine géographique.

- Organiser des ateliers de formation sur la CCBA afin de fournir aux membres une présentation générale du processus budgétaire de l'État et de la CCBA et du lien qu'ils ont avec le plaidoyer en faveur des droits de l'enfant.

→ **CONSEIL:** Les membres de l'équipe devraient disposer d'une expérience dans les domaines suivants : connaissance des droits de l'enfant et de la situation des droits de l'enfant dans le pays, budgets et processus budgétaires, analyse des ressources consacrées aux enfants et de leur allocation, plaidoyer, et tableaux Excel. Il n'est pas nécessaire que ces personnes soient économistes.

PHASE 2 – RECHERCHE DE DONNÉES

But : Recueillir les documents relatifs au budget nécessaires pour enregistrer les données.

- Compiler les principaux documents budgétaires, les rapports financiers des dépenses et les documents de politiques connexes.
- Organiser un atelier de travail pour élaborer le cadre de la recherche : définir les groupes d'âge, la période couverte, et les secteurs du budget devant être analysés ; identifier et sélectionner des ministères/départements et des programmes consacrés spécifiquement aux enfants.
- Mener une analyse, ligne par ligne, des données (des dépenses courantes et en capital), effectuer les calculs et saisir les données dans des feuilles de calcul.

→ **CONSEIL:** Consulter des experts issus de secteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux pour obtenir leur soutien et leurs conseils durant l'intégralité du processus.

PHASE 3 – ANALYSE DES DONNÉES

But: Déterminer, le cas échéant, la part du budget allouée aux enfants dans chaque secteur ou programme

- Convertir les données en grilles d'analyse en utilisant les critères suivants :
 1. Dotations et dépenses pour chaque année étudiée, par programme
 2. Dotations et dépenses pour chaque année étudiée, par secteur
 3. Budget total consacré aux enfants pour chaque année étudiée
- Formuler des questions clé :
 1. Combien d'argent le gouvernement a-t-il dépensé pour améliorer la situation générale des enfants ? À quels secteurs ou programmes les fonds ont-ils été alloués en priorité ?
 2. Ces dépenses sont-elles adéquates pour répondre aux besoins et aux droits des enfants ?
 3. Dans quelle mesure le gouvernement a-t-il investi dans des programmes destinés aux enfants afin de respecter des obligations nationales et internationales ?
 4. Quelles sont les lacunes dans le budget et les dépenses consacrés aux enfants ?
- Effectuer une analyse de:
 1. Budget alloué aux enfants dans le budget national total
 2. Part des secteurs destinés aux enfants au sein du budget
 3. Part des secteurs en pourcentage du budget gouvernemental total
 4. Variation entre les dotations et les dépenses
 5. Évolutions dans les dotations et les dépenses de chaque secteur

→ **CONSEIL :** Assurez-vous de disposer d'une connaissance générale de la situation socio-économique du pays ainsi que de la situation des droits des enfants dans le pays afin de vous assurer d'utiliser au mieux les données. Par ailleurs, consultez des experts en économie pour vérifier vos calculs.

RÉSULTAT:

La compilation et la présentation d'un rapport soulignant la façon dont le gouvernement a alloué des ressources dédiées spécifiquement aux enfants et indiquant les domaines où les ressources consacrées aux enfants par le gouvernement sont insuffisantes.

IMPACT:

Les organisations de la société civile au sein du CRAN ont été davantage sensibilisées à la façon dont le gouvernement devrait allouer des ressources destinées spécifiquement aux enfants, afin de mettre en œuvre les programmes, législations et politiques conformément à ses obligations aux termes de la Convention des droits de l'enfant des Nations unies (CDE).

DÉFIS:

- Les contraintes de temps, dues aux exigences des bailleurs de fonds, ont affecté l'efficacité du processus et ont empêché la vérification des données par les parties prenantes.
- Il peut être difficile d'identifier des contacts stratégiques au sein des diverses agences gouvernementales. Il faut bâtir des relations avec les parties prenantes au sein du gouvernement et il est nécessaire d'élaborer des méthodes stratégiques pour obtenir des informations.

- L'absence de base de données centralisée peut être un obstacle pour avoir une compréhension exhaustive de la situation réelle en matière des droits de l'enfant dans le pays. Des efforts doivent être mis en œuvre pour faire pression afin qu'une telle base de données soit développée au niveau national.
- La saisie des données exige du temps et de la patience, ainsi qu'un lieu adéquat pour mener une telle activité.

RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTAPES À VENIR:

VÉRIFIER LES RÉSULTATS

Les résultats de l'analyse doivent être présentés aux parties prenantes gouvernementales et non-gouvernementales pertinentes pour être vérifiés. Il faut vérifier les données, pour identifier les éventuelles erreurs, lacunes ou incohérences.

MENER UN PLAIDOYER ET FAIRE PRESSION

Les résultats de la CCBA doivent servir de base pour mener un plaidoyer en faveur d'une optimisation des dotations et dépenses consacrées à la réalisation des droits des enfants. Il doit être demandé au gouvernement d'accroître la visibilité des enfants dans le budget de l'État (sur le court terme) et de préparer et publier un budget distinct pour les enfants (long terme).

SUIVI DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Afin de comprendre la mise en œuvre du processus budgétaire et son impact sur les enfants au niveau local, il est recommandé d'effectuer un suivi des dépenses budgétaires. Les actions de plaidoyer doivent être entreprises sur la base des conclusions du contrôle du budget et de la CCBA afin d'exiger du gouvernement qu'il rende compte de son action.

COORDONNÉES:

Mme Chathuri Jayasooriyya
Tél. : +94 776 532 569
E-mail : ccbasilanka@gmail.com